



Wallonie

NASSOGNE

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de certificat d'urbanisme n°2.

Les demandeurs sont Monsieur et Madame Barbay - Orban demeurant rue Comenne 8a à 6951 Bande.

Le terrain concerné est situé Sausset à 6951 Bande et cadastré division 3, section A n°297B.

Le projet est de type : Proposition d'une zone aedificandi en vue d'une construction unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes :

Article R.IV.40-2§1:

La construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions; –

Le dossier peut être consulté **du 06/03/2024 au 20/03/2024**

les jours ouvrables **de 9h30 à 12h** et de **13h30 à 16h sur rendez-vous**

le samedi **09/03/2024 de 9h30 à 12h sur rendez-vous**

à l'adresse suivante :

Commune de Nassogne

Place Communale

6950 Nassogne

Des explications sur le projet peuvent être obtenue auprès du service Urbanisme téléphone 084/22.07.49 – 084/22.07.45 mail laurence.arnould@nassogne.be , nathalie.henquinet@nassogne.be , dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Nassogne

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 06/03/2024 au 20/03/2024 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **Commune de Nassogne, place Communale à 6950 Nassogne ,**

Par ordonnance,

Le Directeur Général .

Q.PAQUET

Le Bourgmestre

M. QUIRYNEN

Affiché le 28/02/2024

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial.

Namur, le 22 décembre 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Aéroports et du Bien-être animal,

C. DI ANTONIO